

Octobre sera donc le mois d'octobre le plus chaud jamais enregistré sur l'hexagone. A Beauvais la température moyenne s'établi à 14,6°C soit 2,9 °C au-dessus des normales. Ce sont surtout les maximales qui se sont envolées à 19,2°C de moyenne, avec 3,5°C d'excédent, et de façon très stable puisqu'elles ont été pratiquement tous les jours au-dessus des normales y compris en fin de mois qui normalement commence à fraîchir. Malgré la première décade fraîche le matin, surtout du 7 au 12, la moyenne des minimales se monte à 9,9°C soit 2,3°C au dessus des normales. Avec 42 mm à Beauvais, soit 16 mm déficit (27%), le mois a été plutôt moins arrosé que la normale.

Humidité et chaleur favorisent le développement des cultures en place ; les céréales galopent. Les colzas les plus avancés se développent fortement également et les moins développés rattrapent un peu leur retard. Mais ces conditions chaudes et moins pluvieuses que la normale permettent un développement tardif des insectes ravageurs d'automne notamment les pucerons, qui sont encore à surveiller alors qu'habituellement nous sommes à une période de baisse d'activité.

BLE

Pucerons : maintenir le suivi

L'activité des pucerons reste notable en moyenne, faible à modérée en parcelles de plateau, parfois forte en situation abritée à proximité de réservoirs. Quelques parcelles peuvent dépasser le seuil de 10% de pieds colonisés et désormais le seuil de présence pendant dix jours sur de faibles infestations. Si le seuil de 10% de pieds colonisés se repère facilement à vue, le seuil de présence pendant 10 jours et beaucoup plus facile à déterminer avec des plaques jaunes engluées.

Au-delà du seuil, utiliser une pyrèthre de base peu coûteuse telle que [Cythrine L](#) à 0,25 L/ha. Une seule application par an est autorisée. En cas de nécessité de réintervenir, il faudra donc choisir une autre spécialité. Attention la ZNT aquatique est de 20m.

COLZA

Avec les températures douces les parcelles se développent bien, et les stades à risques altises adultes sur feuillage ainsi que limaces sont désormais dépassés. Quelques parcelles très en retard sont encore à des stades sensibles aux pucerons et sont à surveiller. Les pucerons cendrés parfois observés se gèrent à vue s'il vous semble que la parcelles commence à en souffrir au point que certains pieds pourraient disparaître sous la pression. Les éclosions de larves d'altises sont en avance avec les températures élevées. On peut commencer à les observer en coupant les pétioles (et une bonne vue au 1^{er} stade larvaire). Si aucune larve n'est observée un test Berlèse semble peu utile, de même si le seuil est manifestement largement dépassé. Entre deux, un test Berlèse viendra fiabiliser votre prise de décision. Le protocole est sur le site <https://www.terresinovia.fr>. Les solutions chimiques homologuées se réduisent comme peau de chagrin avec le retrait du Boravi (inutilisable depuis ce 1^{er} novembre), et la dérogation pour le Minecto Gold ne concerne pas le département de l'Oise. Au-delà du seuil, il reste la solution Karaté Zéon 0,05 L/ha qui ne fera que limiter l'intensité de l'attaque, et encore, si les populations de vos parcelles présentent toujours une bonne sensibilité aux pyrèthrénoïdes.

Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mercredi 2 novembre 2022 (BSV G.C. N°xx), par Dumoulin François, Ingénieur Références Méthodes, Chambre d'agriculture de l'Oise Odase.

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers et techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : H.Baudet, F.Dumoulin, L.Legrand, I.Tinoco, S.Wieruszkeski, O.Philippe, M.Marie. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phy](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,...). L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole. Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

Agrément et garantie assurantielle : la Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF 01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Elle est titulaire du contrat d'assurance N° 05038757W/1001 garantissant notamment la responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytosanitaires. »